

REPONSE AU QUESTIONNAIRE DU 08 MARS 2014

Voici comme convenu le protocole de questions devant servir de base à l'entretien avec Madame la Ministre.

1-Quelle touche personnelle avez-vous apportée à la célébration de la journée internationale de la femme?

Permettez moi de rappeler que depuis 4 ans, les femmes n'ont pas célébré le 08 mars avec leur ministre de tutelle mais chaque organisation menée son activité de manière isolée.

Dés mon arrivée j'ai estimé qu'il est plus pertinent de réunir toutes les femmes par débattre de nos problèmes communs.

Sur ce, j'ai estimé plus pertinent de réunir toutes les femmes femmes du Sénégal pour commémorer ensemble cette journée historique qui symbolise plusieurs années de combat et de sacrifice de femmes pionnières.

Comprenez donc la touche personnelle apportée à l'édition de cette année par la démarche inclusive et les productions scientifiques qui vont lui être imprimées à travers un panel de haut niveau qui sera animé par des expertes reconnues.

2-Au Sénégal les femmes représentent plus de la moitié de la population, mais elles sont les plus touchées par la pauvreté, que fait le gouvernement pour inverser la tendance? Réponse à fournir par CSO

3-L'un des freins à l'épanouissement économique des femmes c'est l'accès au crédit, si ce ne sont pas les garanties bancaires qui bloquent, ce sont les taux d'intérêts qui découragent plus d'une, que fait le ministère pour les aider à sortir la tête de l'eau? Voir DMF

4-Les financements que vous accordez aux groupements féminins ne sont pas gratuits, quelles sont les conditions de remboursement et à quels taux? Voir FNCF et FNPEF

5-L'accès à la propriété foncière est aussi une entrave à l'épanouissement économique des femmes, à l'heure de la parité, n'est-il pas temps que les femmes réclament leur part de terre au même titre que les hommes?

L'accès des femmes à la terre est un droit reconnu par la Constitution de 2001 mais il convient de reconnaître que les femmes rencontrent d'énormes difficultés dans la pratique. A l'heure actuelle, mon département poursuit le paidoyer et l'encadrement des femmes pour un accès et un contrôle effectif à la terre et aux facteurs de production. J'ai bon espoir que les préoccupations des femmes seront prise en compte dans les travaux de l'acte II de la décentralisation et à travers la mise en oeuvre du plan Sénégal émergent.

6-Allez-vous saisir la commission de réforme foncière dans le sens d'aider les femmes à avoir un accès plus juste à la terre?

D'abord les femmes sont membres de la Commission de réforme foncière et pourront porter nos préoccupations; Si besoin en est, la saisine de la commission ainsi que tous les autres cadres de réformes et de décision pour répondre à cette exigence démocratique.

7-La parité fait son petit bonhomme de chemin dans notre pays, mais le dernier renouvellement du bureau de l'assemblée nationale et la composition de celui du conseil économique, social et environnemental ont fait grincer des dents, quelle lecture faites-vous de cette situation?

Certes nous avons la loi sur la parité qui a connu son début d'application avec l'arrivée du Président Macky SALL au pouvoir. Cette loi étant en son début d'application, il convient d'en tirer ses avantages car, elle a permis d'accroître le pourcentage des femmes au Parlement dont 43% et d'identifier les disparités pour proposer des solutions idoines.

8-Les femmes sont faiblement représentées dans les collectivités locales, quel est votre mot d'ordre en direction des élections locales? Attendons d'abord l'application de la loi aux prochaines joutes électorales locales qui nous permettra de prendre un nouveau point de département.

Le département envisage d'accompagner les femmes à travers un programme de formation et sensibilisation durant tout le processus qui sera mis en oeuvre dans les prochains jours.

La question de la parité est suivi par Madame Nafissatou FALL NDIAYE,
Inspectrice technique

9-La même remarque vaut pour l'accès des femmes aux instances de décisions, elles y sont faiblement représentées, que faites-vous pour mettre un terme à la boulimie des hommes?

La question de la parité est suivi par Madame Nafissatou FALL NDIAYE,
Inspectrice technique

10-Promouvoir l'égalité des sexes, c'est bien, mais comment arriver à la parité quand l'analphabétisme frappe une forte proportion de femmes?

Voir avec la DEEG

11-Parlons à présent des violences faites aux femmes, elles sont physiques, morales, économiques, aujourd'hui le combat de l'association des juristes

sénégalaises c'est d'aller vers l'avortement médicalisé en cas de viol, d'inceste ou de grossesse à risque pour la maman, partagez-vous cette lutte?

Mon département est entrain d'améliorer en rapport avec tous les acteurs, les stratégies de prise en charge des violences sous toutes leurs formes. S'agissant de l'avortement médicalisé, il convient de signaler que la législation permet aux femmes d'y accéder si leur santé ou celle du foetus est menacée. Ce que revendiquent les organisations de défense des droits des femmes porte sur l'avortement en cas de viol ou de pédophilie.

Je puis vous assurer que mon département suit avec beaucoup d'intérêt et le moment venu, la question sera soumis à l'opinion nationale selon une démarche inclusive vue sa complexité.

Je reste ouvert à toutes suggestions.

Merci et bonne réception!

Michel